



**Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne**  
Province de Québec  
MRC de Portneuf

## **AVIS PUBLIC**

---

Prenez avis que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors de l'assemblée ordinaire qui se tiendra le 10 juin 2019 à 19h30 au lieu ordinaire des délibérations sise au 80, rue Principale à Sainte-Christine-d'Auvergne.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la secrétaire-trésorière, et ce, avant le 10 juin 2019.

### **La demande de dérogation mineure est la suivante :**

- 1- Permettre la construction d'un garage isolé ayant une hauteur maximale de 6 mètres et excédant ainsi la hauteur du bâtiment principal qui est de 5.02 mètres, contrevenant avec le paragraphe 3 de l'article 7.2.6 du règlement de zonage numéro 186-14.

La propriété visée est localisée au 6, rang de la Chapelle et identifiée comme étant le lot 4 907 974 au cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Portneuf.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, ce 17 mai 2019.

*Stéphanie Readman*

**Stéphanie Readman**

Directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 17 mai 2019 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 17 mai 2019.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat de publication.

*Stéphanie Readman*

**Stéphanie Readman**

Directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim